

ENTREPRISE MECENE

POURQUOI ?

Être entreprise mécène du festival* :

- C'est associer votre entreprise à un **événement culturel** de grande ampleur et contribuer à sa **pérennité**.
- C'est jouer un rôle dans le **rayonnement culturel** de Bréhat, des Côtes d'Armor et de la région.
- C'est contribuer à faire du festival un lieu de **création**, de **partage** et d'**inspiration** pour tous.
- C'est faire partie du **Club des mécènes** et échanger à l'occasion de temps forts pendant l'année et pendant le festival.



Outre une réduction d'impôt égale à **60 %** du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, le mécénat offre aux mécènes l'opportunité d'être accueillis de façon privilégiée à la citadelle et d'être au cœur du festival.

Le tableau ci-après détaille les avantages et contreparties selon le montant du don.

COMMENT FAIRE ?

Pour rejoindre le club des mécènes :

EN LIGNE



Paiement par virement via le [formulaire de don en ligne](#)

Ou **contactez-nous** à :

mecenas@scenesdebrehat.fr

**Pour les entreprises mécènes, le don minimum annuel est fixé à 2000 €.*

AVANTAGES ET CONTREPARTIES - MÉCÈNES ENTREPRISES

	AMIE ≥ 2000	BIENFAITRICE ≥ 5000	ASSOCIÉE ≥ 10000	GRAND MÉCÈNE ≥ 30000	AMBASSADEUR ≥ 50000
AVANTAGES ET CONTREPARTIES selon le montant du don					
Newsletter trimestrielle réservée aux mécènes					
Invitation à la présentation de la programmation					
Présence dans le générique de l'aftermovie					
Invitation à la galette des rois, réservée aux mécènes					
Présence sur le site internet					
Présence sur le dépliant					
Publications sur le partenariat sur notre page Facebook					
Bannières publicitaires aux abords du festival (à fournir)					
Publication sur le partenariat sur nos réseaux et dans la presse					
Logo sur l'affiche du festival					
Invitations soirée d'ouverture (cocktail + 2 spectacles)	2	2	2	2	2
Invitations à la soirée de clôture (cocktail + 2 spectacles)	2	2	2	2	2
Pass pour tous les spectacles du festival au club des mécènes		2	4	12	20

*Club des mécènes : espace réservé sur la terrasse de la citadelle

Pour les entreprises mécènes, le don minimum annuel est fixé à 2000 €.

Réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes